

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 NOVEMBRE 2025**

Date de la convocation : 5 novembre 2025

transmise le : 5 novembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Christiane SAEMANN, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Madame Mélanie GRATHWOHL, Madame Laëtitia GRASSER qui donne pouvoir à Madame Sylvia ECKERT, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Grégory GANTER, Monsieur Alexandre WINTER.

Etaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Christiane SAEMANN

2025-094 Foncier : Acquisition des parcelles cadastrées section 05, numéros 56, 59, 67 et 68 – fixation d'un nouveau prix d'achat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2025, par laquelle le Conseil avait donné son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 05, numéros 56, 59, 67 et 68, au prix de 5 062 €,

Considérant que le montant proposé n'a pas été accepté par les vendeurs,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer un nouveau prix d'acquisition pour ces parcelles,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à proposer un nouveau prix d'achat pour les parcelles cadastrées section 05, numéros 56, 59, 67 et 68
- Fixe le montant de cette nouvelle offre d'acquisition à 14 952 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et à entreprendre les démarches nécessaires à la finalisation de l'achat.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 17.11.25

Publié le 17.11.25

Transmis à la Préfecture le 17.11.25

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Christiane SAEMANN

Le Maire
Denis RIEDINGER

